

Tour de la Bourse
Bureau 3700, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur
1 800 361 6266 Sans frais

Me André Turmel
Direct (514) 397 5141
aturmel@fasken.com

Le 27 août 2010
No de dossier : 10887/115805.111

PAR COURRIEL

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 2A2

Objet : Demande d'autorisation d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité du budget des investissements 2011 pour les projets dont le coût individuel est inférieur à 25 millions de dollars - R-3739-2010

Maitre Dubois,

La présente vise à donner suite à la lettre du procureur d'HQT du 20 août dernier relative à la demande d'intervention de la FCEI et à la reconnaissance du statut d'expert de M. Roland Brilot.

La FCEI conteste l'interprétation du Transporteur quant à la pertinence de ses sujets d'intervention.

Contrairement aux affirmations du Transporteur, la FCEI se conforme aux décisions passées de la Régie. À propos de la Stratégie de Gestion de la Pérennité, la FCEI s'en tiendra aux aspects introduits cette année dans la preuve soumise par le Transporteur. Il en sera de même pour les analyses coûts-bénéfices mentionnées dans la présente demande, sans référence à la méthodologie approuvée dans le passé.

À propos des investissements s'étalant sur plusieurs années, la FCEI maintient sa position que les investissements pluri-annuels soient dûment justifiés dans leur totalité au moment de leur présentation, avec les conséquences de leur arrêt éventuel en cas de remise en question dans les années ultérieures.

En ce qui concerne les investissements générant des revenus additionnels, la FCEI conteste respectueusement l'interprétation du Transporteur. C'est bien dans le cadre des Tarifs et Conditions de transports que la FCEI entend se situer pour examiner la justification de ces investissements.

Par ailleurs, quant à la demande de reconnaissance du statut de témoin-expert de Roland Brilot, il est utile de rappeler que M. Brilot a plus de 30 années d'expérience dans le domaine de la planification du secteur électrique, expérience acquise sur plusieurs continents, et donc enrichie de cette diversité des points de vue.

DM_MTL/115805-00111/2370953.1

L'électricité n'ayant ni identité, ni nationalité, ses lois étant universelles, les problèmes rencontrés par les opérateurs de réseaux à travers le monde sont de même nature. Avec respect, nous contestons donc l'avis du Transporteur sur la capacité de M. Brilot à soulever des points et des questions d'intérêts susceptibles d'éclairer et d'enrichir les débats sur cette demande.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.

(s) André Turmel

André Turmel

AT/cf

p.j.

c.c : Me Yves Fréchette, procureur d'Hydro-Québec